



## LA SECURITE

Ce qu'il faut savoir pour que les spectacles se déroulent dans les meilleures conditions tant pour les techniciens et les comédiens que pour les spectateurs.

Document à l'usage des responsables et régisseurs de troupes,  
mais qui peut être utile à tous...

Quelques règles de base sont à respecter :

### ✘ Alimentation électrique

- ☞ Ne jamais intervenir sous tension (risque de choc électrique mortel).
- ☞ S'assurer que la salle fournit la puissance nécessaire (voir Fiche N° 3 - L'électricité)
- ☞ S'assurer qu'un accès au disjoncteur général existe (avec un interrupteur "coup de poing")
- ☞ Toujours demander un électricien des services techniques de la ville pour le branchement triphasé.

### ✘ L'accroche

- ☞ L'accroche (fixe ou mobile), les moyens d'accès aux projecteurs doivent être homologués et avoir été contrôlés conformément à la législation.
- ☞ Une échelle est un moyen d'accès et non pas un lieu de travail.

### ✘ La jauge (nombre de places dans la salle)

- ☞ De 1 à 100 personnes (1 Unité Public) : 2 sorties de secours de 0,90 m minimum de large.
- ☞ De 101 à 200 personnes (2 UP) : 3 sorties de secours de 1,40 m minimum de large.
- ☞ De 201 à 300 personnes (3 UP) : 4 sorties de secours de 2,00 m minimum de large...
- ☞ Pas plus de 8 sièges par rangée si une seule allée.
- ☞ Pas plus de 16 sièges par rangée si une allée de chaque côté.
- ☞ 30 m maximum entre une issue de secours et une place.
- ☞ Sièges solidarisés.

### ✘ Incendie - secourisme

- ☞ 1 extincteur par accès à la salle.
- ☞ Connaître le plan d'évacuation de la salle.
- ☞ Connaître le principe des gestes élémentaires de survie : le PAS (Protéger, Alerter, Secourir) et l'ABC (Allonger, Bouche à bouche, Compression) -> une formation au secourisme est la bienvenue.

**Une visite préalable de la salle évite bien des désagréments...**